



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 17, numéro 5

18 avril 2013

ÉLECTIONS MUNICIPALES

AUX PROPRIÉTAIRES NON RÉSIDENTS À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires depuis au moins 12 mois et que vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, la loi vous oblige maintenant à faire une demande écrite (formulaire à remplir) auprès du président d'élection afin qu'il ajoute votre nom sur la liste électorale. Demandez sans tarder le formulaire auprès des bureaux de la mairie (tél. : 418 886-2441, poste 0, ou par courriel : info@saintantoinedetilly.com) si ce n'est déjà fait. Votre droit de voter aux prochaines élections municipales en dépend.

Dans le cas des copropriétaires d'un immeuble ou d'un lieu d'affaires, vous pouvez vous renseigner aux bureaux de la mairie (tél. : 418 886-2441, poste 0). Des modalités particulières s'appliquent.

Si vous désirez exercer votre droit de vote, vous avez la responsabilité de vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale municipale.

Diane Laroche
Présidente d'élection

ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour des séances du conseil municipal est affiché sur la page d'accueil du site Web de la Municipalité (www.saintantoinedetilly.com), à compter de 18 h, le vendredi précédant la séance. N'hésitez pas à le consulter!

DATES À RETENIR

- 20 avril**
Expérience interculturelle à la bibliothèque
- 21 avril**
Fête des 70 ans du Cercle des Fermières
- 22 avril**
Assemblée générale des Amis du marais
- 26 avril**
Rencontre avec Héritage collectif de Tilly
- 30 avril**
Soirée d'information pour le soccer
- 6 mai**
Séance du conseil municipal
- 11 mai**
Corvée au parc municipal
- 14 mai**
Collecte des grosses ordures
- 19 mai**
Marché horticole
- 1^{er} juin**
Nettoyage des berges

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 mai 2013, à 20 h

au centre communautaire
945, rue de l'Église

SOMMAIRE

<i>Élections municipales</i>	<i>page 1</i>
<i>Ordre du jour des séances municipales</i>	<i>page 1</i>
<i>Dates à retenir</i>	<i>page 1</i>
<i>Collecte des déchets volumineux</i>	<i>page 2</i>
Urbanisme	
<i>Avis public (Règlement de zonage)</i>	<i>page 3</i>
<i>Avis public (Plan d'urbanisme)</i>	<i>page 3</i>
<i>Abri tempo et roulotte</i>	<i>page 4</i>
Travaux publics	
<i>Circulation des camions et Véhicules-outils</i>	<i>page 5</i>
Service incendie	
<i>Permis de feu</i>	<i>page 5</i>
Loisirs	
<i>Soccer 2013</i>	<i>page 6</i>
Organismes	
<i>Cercle des Fermières</i>	<i>page 7</i>
<i>CVA</i>	<i>page 7</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 7</i>
<i>Chevaliers de Colomb</i>	<i>page 7</i>
<i>Bibliothèque la Corne de brume</i>	<i>page 8</i>
<i>Hockey mineur, remerciements</i>	<i>page 8</i>
<i>Société d'horticulture, marché</i>	<i>page 8</i>
<i>Société du patrimoine</i>	<i>page 9</i>
<i>Héritage collectif de Tilly</i>	<i>page 9</i>
<i>Petite histoire de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 11</i>
<i>Maison de la famille</i>	<i>page 11</i>
<i>Spectacle bénéfice</i>	<i>page 12</i>
<i>Gala jeune excellence Lotbinière</i>	<i>page 12</i>
<i>Site Web de la municipalité</i>	<i>page 12</i>



COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Mardi 14 mai 2013

Les déchets volumineux doivent être déposés au chemin la veille de la collecte, séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue ou de la route, disposés au sol et non dans une remorque. Conformément à la Loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.



DÉCHETS VOLUMINEUX

Déchets occasionnels et encombrants provenant d'usage domestique, tels que :

- meubles
- tapis et couvre-planchers roulés
- cuisinières, laveuses, lave-vaisselle
- toilettes et éviers
- bains et douches
- piscines hors terre
- souffleuses, tondeuses
- accessoires électriques ou à gaz
- branches d'arbres de moins d'un mètre (3 pieds) attachées en paquet



NE SERONT PAS RECUEILLIS

- carcasses d'automobile
- matériaux de construction ou de rénovation (fenêtres avec ou sans cadrage, morceaux de bois)
- liquide (peinture, gaz et autres)
- réfrigérateurs, congélateurs
- climatiseurs, déshumidificateurs
- thermopompes de piscine
- pneus

Les branches cassées ou taillées ne sont pas considérées comme des déchets solides volumineux.

Pour ce qui est des contenants de peinture, vous pouvez en disposer à la Quincaillerie Maurice Hamel et Fils inc., de Sainte-Croix, ou à la Quincaillerie 2000, de Saint-Apollinaire.



Pour toute autre collecte de métal, vous pouvez joindre M. Carol Boucher de Lotbinière au 418 796-2715 ou M. Jacques Caron au 418 886-2511.

URBANISME

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de contrôle intérimaire visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin d'y ajouter les dispositions des volets 1 et 2 de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ), le tout en conformité avec les exigences du Schéma d'aménagement et de développement régional (SADR) de la Municipalité régionale de comté (MRC) »

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption d'une résolution à sa séance du 15 avril 2013 au sujet du projet de règlement intitulé PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN D'Y AJOUTER LES DISPOSITIONS DES VOLETS 1 ET 2 DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (LPTAAQ), LE TOUT EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (SADR) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC), **tiendra une assemblée publique de consultation le 6 mai 2013, à compter de 19 h, dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église**, Saint-Antoine-de-Tilly, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

BUT DE LA MODIFICATION

Incorporer les dispositions du SADR dans les règlements municipaux.

QUE ce projet de règlement vise toutes les zones agricoles de la Municipalité;

QUE la localisation qui précise des zones concernées est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

QU' au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le

maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau et sur le site Web de la Municipalité (www.saintantoinedetilly.com).

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 18 avril 2013.

Diane Laroche
Directrice générale

RÉSUMÉ

Ce règlement de concordance vise à modifier le Plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité afin de les rendre conformes aux conditions prévues par la décision no 353 228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les îlots déstructurés et les superficies suffisantes d'une propriété pour ne pas déstructurer le milieu agricole;

Si vous êtes intéressé par cette modification ou si vous vous y opposez, veuillez vous présenter le 6 mai 2013, à 20 h, au centre communautaire, pour la tenue d'une consultation publique sur cette modification.

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de contrôle intérimaire visant à modifier le règlement Plan d'urbanisme 97-365 afin d'y ajouter les dispositions des volets 1 et 2 de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ), le tout en conformité avec les exigences du Schéma d'aménagement et de développement régional (SADR) de la Municipalité régionale de comté (MRC) »

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption d'une résolution à sa séance du 15 avril 2013 au sujet du projet de règlement intitulé PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT PLAN D'URBANISME 97-365 AFIN D'Y AJOUTER LES DISPOSITIONS DU VOLET 1 ET 2 DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (LPTAAQ), LE TOUT EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (SADR) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC), **tiendra une assemblée publique de consultation le 6 mai 2013, à compter de 19 h, dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église**, Saint-Antoine-de-Tilly, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

BUT DE LA MODIFICATION

Incorporer les dispositions du SADR dans les règlements municipaux.

QUE ce projet de règlement vise toutes les zones agricoles de la Municipalité;

QUE la localisation qui précise des zones concernées est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

QU' au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau et sur le site Web de la Municipalité (www.saintantoinedetilly.com).

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 18 avril 2013.

Diane Laroche
Directrice générale

RÉSUMÉ

Ce règlement de concordance vise à modifier le Plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité afin de les rendre conformes aux conditions prévues par la décision no 353 228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les îlots déstructurés et les superficies suffisantes d'une propriété pour ne pas déstructurer le milieu agricole;

Si vous êtes intéressé par cette modification ou si vous y opposez, veuillez vous présenter le 6 mai 2013, à 20 h, au centre communautaire, pour la tenue d'une consultation publique sur cette modification.

ABRI TEMPO ET ROULOTTE

À titre indicatif, sachez que les **abris d'hiver (garage temporaire, abri tempo) ne seront plus autorisés à partir du 30 avril 2013, et ce, malgré la température**. Nous comptons sur votre collaboration pour les démonter avant cette date. En effet, le Règlement de zonage stipule que les abris d'hiver sont uniquement autorisés du 15 octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante. De plus, votre maison sera bien plus jolie sans eux!

Nous recevons beaucoup de demandes concernant l'utilisation d'une roulotte sur un terrain. Le Règlement de zonage autorise uniquement l'utilisation de roulotte sur un terrain de camping. Cependant, il vous est permis d'entreposer votre roulotte sur votre terrain si vous respectez les conditions suivantes :

- 1- la roulotte doit être en état de fonctionner;
- 2- l'occupant du bâtiment principal doit en être le propriétaire;
- 3- l'entreposage doit se faire en cour arrière ou latérale.

Pour tout commentaire ou information à ce sujet, veuillez communiquer avec moi.

Zoé Eggena
Responsable de l'urbanisme

TRAVAUX PUBLICS

CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Le 6 février 2012, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le Règlement 2012-569 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils. La Municipalité a jugé nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à sa charge afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

La circulation des camions et des véhicules-outils est interdite sur les chemins suivants :

- chemin des Plaines
- route de l'Érablière
- route des Rivières Nord et Sud
- chemin Bois-Clair
- route de la Colline Nord et Sud
- route des Bouleaux Nord et Sud
- chemin Terre-Rouge

L'interdiction ne s'applique pas aux camions et aux véhicules-outils qui doivent effectuer une livraison locale.

L'interdiction ne s'applique pas :

- aux véhicules hors normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit;
- à la machinerie agricole, aux tracteurs de ferme et aux véhicules de ferme;
- aux dépanneuses;
- aux véhicules d'urgence.

Vous pouvez consulter le Règlement 2012-569 sur le site Web de la Municipalité (www.saintantoinedetilly), dans la section VIE MUNICIPALE, dans l'onglet PUBLICATIONS MUNICIPALES.

Gaétan Baron
Inspecteur municipal

SERVICE INCENDIE

La saison du printemps étant arrivée, certains d'entre vous voudront certainement nettoyer le terrain et brûler quelques branches.

N'oubliez pas qu'à Saint-Antoine-de-Tilly, nous avons un règlement concernant les feux à ciel ouvert.

En vertu de Règlement 99-400, il est défendu d'allumer tout genre de feu dans tout bâtiment ou en plein air sur l'ensemble du territoire de la municipalité, sauf dans les cas suivants :

- feux dans des appareils de cuisson en plein air tels que foyer et barbecue;
- feux en plein air dans des contenants de métal avec couvercles pare-étincelles;
- feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

Pour tout autre type de feu, vous devez faire une demande de permis auprès du directeur du Service de sécurité incendie, M. Martin Simon, au **418 886-2441, poste 104.**

Il est à noter qu'un permis ne sera délivré que si la requête est conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous demandons de faire votre demande au moins 48 heures avant l'événement. Les demandes seront traitées du lundi au jeudi inclusivement.

Martin Simon
Directeur du Service de sécurité incendie





Soccer 2013



Rappel pour les inscriptions :
Vous avez **jusqu'au 26 mai 2013** pour nous faire parvenir
votre fiche d'inscription.

Nous sommes présentement à la **recherche d'arbitres** pour la saison 2013.
Faites-nous parvenir votre nom et vos coordonnées
et nous communiquerons avec vous prochainement.

Il reste des postes d'**entraîneur ou d'assistant** à combler
pour les équipes suivantes :

- U-08
- U-10 M
- U-10 F

*** IMPORTANT ***

La **soirée d'information** et de **remise des habits** de soccer aura lieu
le mardi 30 avril 2013

Horaire

18 h à 19 h : remise des habits U-05 à U-10 (un dépôt de 50 \$ est exigé)

19 h à 20 h : réunion d'information U-05 à U-10

20 h à 21 h : réunion d'information U-11 à senior

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez joindre :

Lisandre Gagné

Coordonnatrice des loisirs

418 886-2441, poste 208

Cellulaire : 418 999-8908

lisandre.gagne@saintantoinedetilly.com

ORGANISMES

CERCLE DES FERMÈRES

Le Cercle des Fermières de Saint-Antoine-de-Tilly vous donne rendez-vous tous les deuxièmes mardis de chaque mois, à 19 h 30, à son local situé au sous-sol de la Caisse populaire au 955, rue de l'église.

Bienvenue à toutes les dames.

Prenez note que le 21 avril, le Cercle fêtera son 70^e anniversaire. La population et les anciennes membres sont invitées à venir nous rencontrer à notre local, entre 13 h et 16 h.

Venez voir nos créations et prendre un café en bonne compagnie. On vous attend en grand nombre.

Pour information : Jocelyne Blanchet, 418 886-2129

Ginette Gervais
Secrétaire pour le
Cercle des Fermières de Saint-Antoine-de-Tilly

CVA CONTRIBUTION VOLONTAIRE ANNUELLE 2013

C'est la période de la contribution volontaire annuelle, la CVA, et nous venons solliciter votre participation pour poursuivre notre engagement au sein de la communauté.

Nous avons besoin de vos dons pour accomplir notre mission et financer les affaires de la fabrique.

Des dons de 150 \$ par personne sont espérés, mais tous les dons sont bienvenus, qu'ils soient plus petits ou plus importants.

Les sommes recueillies serviront aux fins du culte religieux de la paroisse et à l'entretien du patrimoine bâti. À votre choix, vous pourrez indiquer sur la carte-réponse si vous préférez que votre contribution serve à telle ou telle fin.

Tout l'argent reçu en 2012 aux fins de la conservation du patrimoine a été utilisé pour l'entretien extérieur de l'église, principalement les fenêtres.

Merci pour votre générosité, pour l'intérêt porté à la fabrique et à notre patrimoine collectif.

Monique Carrière
Responsable des communications



AMIS DU MARAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des Amis du marais aura lieu le lundi 22 avril, à 19 h 30, au centre communautaire. Les documents de référence pour cette assemblée générale sont disponibles sur notre site Web www.amisdumarais.com dans l'onglet Activités/Assemblée générale annuelle. À noter que les postes de deux membres du conseil d'administration seront en élection et qu'un autre poste est présentement vacant. Que vous soyez membres ou non des Amis du marais, vous êtes tous les bienvenus à cette assemblée.

ACTIVITÉS PRINTANIÈRES

La corvée au parc municipal aura lieu le samedi 11 mai, de 9 h à 12 h. En cas de pluie, elle sera reportée au samedi 25 mai. Cette corvée vise essentiellement à bien nettoyer le parc au début du printemps. Les travaux comprennent le raclage du terrain et des plates-bandes, la taille des haies, des arbustes et de certains arbres, la plantation de quelques annuelles et l'épandage d'engrais et de paillis. N'oubliez pas d'apporter vos outils de jardinage, vos gants et de l'eau. Nous remercions à l'avance tous les bénévoles pour leurs bons services et nous leur souhaitons une agréable journée.



Le nettoyage des berges aura lieu le samedi 1^{er} juin de 9 h à 12 h. Les précisions seront publiées dans le *Trait d'union* du mois de mai et sur notre site Web www.amisdumarais.com.



Pierre Marchildon
Président

CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb de votre paroisse ont tenu depuis le mois de décembre dernier leur campagne annuelle de vente de billets des œuvres. Une partie de ces ventes de billets sert à aider financièrement les divers organismes locaux de notre paroisse.

Il nous fait donc plaisir de remettre à la fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly une somme de 858 \$.

Comité de Saint-Antoine-de-Tilly

BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

DES CONTES AFRICAINS À SAINT-ANTOINE? VIVRE UNE EXPÉRIENCE INTERCULTURELLE PAR LES HISTOIRES DE FRÉDÉRIC SIBOMANA

Frédéric Sibomana, conteur d'origine africaine, n'a pas son pareil pour livrer des messages à portée universelle par ses contes en provenance du Sénégal, du Togo et du Rwanda. C'est qu'il aime nous faire la morale à partir de ses histoires! De passage à Saint-Antoine, il nous promet des contes, de la musique et une expérience interculturelle hors du commun pour nous rappeler des valeurs que tous les humains partagent : amour, respect des autres, engagement envers autrui, justice, etc. Frédéric nous promet une prestation vivante et interactive qui permettra à toutes et à tous de se divertir et de réfléchir à ce qui nous unit, grands et petits, d'ici ou d'ailleurs.

LIEU : Bibliothèque municipale

QUAND : samedi 20 avril

HEURE : 10 h 30

PUBLIC : 7 ans ou plus. Les grands sont les très bienvenus!

L'entrée est libre.

Nouvel ordinateur

Que ce soit pour naviguer sur Internet, rechercher des informations, lire ou écrire des courriels, les abonnés peuvent profiter d'un ordinateur mis à leur disposition à la bibliothèque.

Heure du conte

Invitation aux jeunes enfants et à leurs parents

Louise Marchand anime une fois par mois une activité de lecture stimulante et enrichissante!

- À la bibliothèque
- De 11 h à 12 h
- Notez bien que la bibliothèque demeure ouverte pour tous les abonnés pendant l'heure du conte.

Voici les prochains dimanches réservés à l'heure du conte :

- 14 avril, 19 mai, 9 juin

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 19 h à 21 h

Mercredi 19 h à 21 h

Jeu­di 10 h à 11 h

Dimanche 10 h à 12 h



Martine Viel

Membre de l'équipe des bénévoles

HOCKEY MINEUR

Remerciements

Merci beaucoup aux commanditaires qui ont permis à nos jeunes joueurs de hockey de pouvoir payer une partie des frais d'inscription de la saison 2012-2013.

Voici la liste de nos généreux commanditaires.

- ❖ Accommodation et mécanique 132 inc.
- ❖ Excavation St-Antoine 1985 inc.
- ❖ Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
- ❖ Garage Mécanique Marcel
- ❖ Chevaliers de Colomb de Saint-Antoine-de-Tilly



Isabelle Asselin
Secrétaire



Marché horticole

QUAND : Dimanche 19 mai 2013

HEURE : De 11 h à 14 h

LIEU : Centre communautaire de Saint-Apollinaire, 83, rue Boucher

Le marché horticole de la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire vous invite à faire le plein de fleurs annuelles et de vivaces, de plants de tomates, de poivrons et autres légumes, de fines herbes, d'arbustes et même d'arbres mis en vente par des producteurs locaux et des membres de la Société. Une quarantaine de bénévoles seront à l'œuvre pour vous permettre d'acheter à bon prix des plantes en santé et plusieurs pourront vous conseiller sur place. Le marché horticole est la principale activité de financement des différentes activités de la Société.

Venez en grand nombre!

Pour information :
Marguerite Legendre, 418 886-2253
www.amelanchier.com



SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Le temps des sucres

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le temps des sucres est le nom donné à une période de 4 à 6 semaines, allant de la mi-mars à la fin avril, qui est la période en exploitation des érablières.



Un peu d'histoire... Bien avant la venue des Européens en Amérique du Nord, les Amérindiens recueillaient déjà l'eau d'érable. Dès leur installation permanente sur le continent au début du XVII^e siècle, les Français imitent les indigènes et commencent à faire de la cueillette de l'eau d'érable une pratique courante, facilitée par l'usage de raquette à neige permettant de marcher sur la neige, un autre apport de la culture autochtone. Originellement, l'eau d'érable à sucre était récoltée en faisant une entaille dans le tronc de l'arbre et en y fixant un morceau de bois appelé *goutterelle*, *goudrille* ou *coin*. L'eau s'écoulait dans un cassot d'écorce.

Plus tard, le procédé de la cueillette de l'eau d'érable s'est raffiné : un trou est d'abord percé dans le tronc d'un arbre au moyen d'une mèche. Ensuite, des chalumeaux de bois sont insérés dans l'entaille. L'eau récoltée était recueillie dans des seaux et transportée sur des traîneaux tirés par des chevaux vers la cabane à sucre.

Ensuite, l'eau d'érable était bouillie et transformée en plusieurs produits dérivés, tels le sirop d'érable, la tire d'érable, les pains de sucre mous ou durs, le beurre d'érable et, surtout, ne pas oublier les nombreuses recettes produites à partir du sirop d'érable, dont celles des fèves au lard, du jambon, des crêpes, du pain de ménage mouillé de crème fraîche, des oreilles de crisse, des œufs dans le sirop d'érable, des tartes au sirop d'érable, au sucre.

Les sucriers Jules Méthot, acériculteur éminent, Bernard Méthot, Arthur Méthot et Désiré Bédard, pour ne nommer que ceux-ci, exploitaient leur érablière de cette façon. Robert Méthot exploite toujours de façon artisanale l'ancienne cabane à sucre qu'il tient de son père, Bernard, qui lui-même l'avait reçue de son père, Jules. Cette cabane est en activité depuis au moins soixante ans. Plusieurs citoyens se rappellent la générosité de Bernard Méthot, maître des lieux qui, avec l'aide de son épouse, Gaby, et de ses enfants, recevait de nombreux parents et amis à venir se sucrer le bec à la cabane à sucre familiale. Tous les anciens se rappellent la fierté qu'avait Bernard Méthot pour sa superbe jument percheronne nommée Princesse, qui l'aidait dans sa récolte d'eau d'érable.

Que dire du p'tit grog fait à base d'eau d'érable chaude et d'une ration d'eau-de-vie appelée ici *bagosse*, que le sucrier et ses visiteurs buvaient pour se réchauffer...? La cabane à sucre de Robert Méthot est toujours sur ses bases et est située dans un décor enchanteur. Il suffit de fermer les yeux quelques instants, de sentir l'odeur de l'eau qui bout pour raviver de joyeux souvenirs; la cabane est remplie de rires, de chants, d'accords de musique, de visages barbouillés de suie...

*Lise Drolet pour la Société du patrimoine
Ethnohistorienne*

HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY

Message de toute première importance à tous nos concitoyens et concitoyennes de Saint-Antoine-de-Tilly

À titre de présidente de cet organisme, j'aimerais vous entretenir d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur, soit notre patrimoine culturel et religieux, en l'occurrence notre église, qui est classée monument historique.

Année après année, mois après mois, nous sommes sollicités de toutes parts, sans être certains à 100 % que notre don aura l'effet espéré.

Avec Héritage collectif de Tilly, vous pouvez être certain que cela fera une différence dans notre communauté. En effet, nous vous présentons dans notre église, véritable temple de l'art, des spectacles et concerts de grande qualité et nous apportons une contribution substantielle à la fabrique.

L'année 2013 vous promet de beaux événements et l'année 2014 s'annonce tout aussi prometteuse. Avec les années, c'est une tradition qui s'installe à Saint-Antoine-de-Tilly, et cela, pour une bonne cause. Nous serons là... serez-vous des nôtres?

Vous trouverez le formulaire d'abonnement ci-contre, remplissez-le et retournez-le à l'adresse indiquée sur le formulaire d'abonnement. Si vous préférez, vous pouvez venir nous rencontrer afin de prendre possession de vos billets :

QUAND : vendredi 26 avril 2013

HEURE : entre 19 h et 21 h

LIEU : au Manoir de Tilly

Nous vous attendons en grand nombre.

*Jocelyne Gagnon
Présidente*

HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY

FORMULAIRE D'ABONNEMENT 2013-04-15

LES CONCERTS AURONT LIEU EN L'ÉGLISE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

1. **Dimanche 9 juin 2013, à 14 h** L'Harmonie Élite des Navigateurs – regroupant 50 musiciens
2. **Samedi 23 novembre 2013, à 20 h** L'Ensemble Polyphonia de Québec – chœur de 40 personnes

UN ABONNEMENT : **COÛT :** 50 \$ par personne pour 2 concerts

- Vous permet de contribuer à la conservation du patrimoine collectif
- Vous qualifie comme membre actif de la Société

S.V.P. LIBELLEZ VOTRE OU VOS CHÈQUES À L'ORDRE DE :

Héritage collectif de Tilly ou **HCT**

ENVOYEZ VOTRE PAIEMENT À : HCT
3880, chemin de Tilly
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

INFORMATION : Jocelyne Gagnon au Manoir de Tilly : 418 886-2407

Si vous préférez, venez rencontrer l'équipe, le vendredi 26 avril 2013, entre 19 h et 21 h

S.V.P. remplissez et retournez le coupon-réponse avec votre paiement

CONCERTS 2013

Noms : 1. _____ **Paiement total :** nombre de personnes
 2. _____ _____ abonnement(s) X 50 \$ = _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Paiement en 2 versements égaux :
1^{er} versement avant le 10 mai 2013
2^e versement avant le 23 octobre 2013

PETITE HISTOIRE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Des citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly m'ont fait part de leur plaisir de lire sur l'histoire de notre paroisse. La dernière publication rapportait l'historique de la magnifique maison patrimoniale du 3980, chemin de Tilly.

La liste des propriétaires m'a permis de découvrir qu'en 1877, le fils (Samuel) de mon arrière-grand-père, Augustin Bergeron, premier maire de Saint-Antoine-de-Tilly, avait été l'un des propriétaires.

Aujourd'hui, je vous présente une autre page de notre histoire, écrite par M. Gilles Croteau, né à Saint-Antoine-de-Tilly, où il a passé son enfance au 1075, route des Rivières, voisin à l'est de la ferme des Bergeron, ma famille au 4428, rue de la Promenade.

J'écrivais alors l'histoire de ma famille, propriétaire de la ferme familiale depuis 1707. Mon ami Gilles m'avait alors transmis les informations suivantes dans sa lettre du 29 juillet 2009 :

Lévis, le 29 juillet 2009

Cher Jean-Charles,

Quand nous sommes allés chez toi, à ton chalet, à Saint-Antoine-de-Tilly, tu nous as raconté que ton aïeul, Augustin, avait construit un bateau pour transporter les gens et des marchandises à Québec.

Nous avons un livre de famille dans lequel plusieurs de mes oncles ont écrit avant nous. Voici ce que mon oncle Charles-Eusèbe, le plus vieux des frères de papa, raconte, citant lui-même les souvenirs de sa grand-mère, Marguerite Desruisseaux, épouse de Calixte Croteau :

« Le chemin du Roi passait, à cette date, dans les fonds, car il ne faut pas l'oublier, le chemin primitif était sur la côte et chaque bien ou lot de terre était bâti sur la côte. Ce qui a nécessité le changement (tracé du chemin en bas de la côte) fut le contingent de navigateurs se logeant dans les fonds, sur un coin de terre acheté des colons qui demeuraient sur la côte. C'était plus accommodant pour ces gens de demeurer près du fleuve, près de leurs bateaux. L'hiver ils pouvaient faire leurs réparations. C'était un véritable port de mer que les fonds. En 1889, j'ai compté moi-même 41 bateaux ou goélettes. La route fut ouverte pour les besoins des colons qui habitaient la Plaine, le Bois-Franc et une partie de Saint-Apollinaire. C'était le débouché pour la vente du bois de corde que les colons empilaient comme des monts au pied de la côte des fonds pour ensuite charger les bateaux à voile qui rendaient et vendaient ce bois à Québec.

Ce fut dans ces années que le nommé Augustin Bergeron construisit un bateau pour faire la navette deux fois par semaine au marché de Québec. C'était une grande amélioration, car avant l'on se servait de barges avec petite voile et nombre de rames pour que les passagers aident la marche de la barque; ça prenait quatre à cinq jours pour effectuer le voyage et vendre les effets maraîchers qui, au dire, ne se vendaient pas très cher. Citons plutôt les prix : le beurre 10 cennes, les œufs 10 cennes, le lard 6 cennes, les patates 30 cennes le sac.

Le fait d'avoir un bateau-passeur qui avait pour nom « Saint-Antoine » a développé très vite ce marché, à tel point qu'il a fallu reconstruire, quelques années plus tard, un nouveau bateau plus grand et plus fort, chauffant cette fois avec du charbon, car il est à remarquer que le premier chauffait au bois ce qui restreignait la place dans le bateau parce qu'il fallait prendre du bois pour le voyage. Comme de nos jours, l'ambition était jalouse du succès du capitaine Bergeron, l'on commença à lui faire concurrence. Le bateau « Sainte-Croix » du capitaine Lafleur, plus moderne sous tous rapports, fut une concurrence telle que le capitaine Bergeron ne fit pas assez pour entretenir son bateau « steam-boat » qui finit ses jours sur la grève près du quai actuel de Saint-Antoine. »



MAISON DE LA FAMILLE

Heures d'ouverture de la Maison

Lundi, mardi et mercredi : de 9 h 30 à 12 h
et de 13 h à 20 h
Jeudi et vendredi : 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Site Internet : www.maisonfamillelotbiniere.com

CENTRES DE JOUR FAMILLES DE LOTBINIÈRE

Les centres de jour Familles de Lotbinière se déplacent dans les municipalités suivantes :

- Lotbinière, le lundi à 9 h
- Saint-Narcisse, le mardi à 9 h
- Sainte-Croix, le jeudi à 9 h
- Saint-Apollinaire, le vendredi à 9 h

TOUS NOS SERVICES SONT GRATUITS
Inscriptions 418 881-3486

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS
DE PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RAPHRCA)



Spectacle-bénéfice

avec

Laurence Falbert

Avec son nouveau spectacle
Déjà 35 ans sur scène... Et encore et encore!

QUAND : samedi 1^{er} juin 2013

HEURE : 20 h

LIEU : Maison des aînés de Lévis
10, rue Giguère

COÛT : 50 \$ par personne

Au profit du Regroupement des associations de personnes handicapées, région Chaudière-Appalaches (RAPHRCA). Organisme régional de sensibilisation, d'information, de promotion et de défense collective des droits des personnes handicapées et leur famille en Chaudière-Appalaches.

Information et réservation : 418 837-2172

Plan de la salle : www.raphrca.org

SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Municipalité où vous pourrez trouver plusieurs informations pertinentes et consulter divers documents se rattachant à votre municipalité :

- Avis publics
- Ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal (vendredi soir précédant la séance)
- Procès-verbaux des séances du conseil municipal
- Bulletin *Trait d'union*
- Calendrier 2013 des séances du conseil municipal
- Calendrier 2013 des collectes des ordures et de la récupération

www.saintantoinedetilly.com

GALA JEUNE EXCELLENCE LOTBINIÈRE

4^e ÉDITION

QUAND : samedi 1^{er} juin 2013

LIEU : salle communautaire de Saint-Apollinaire

L'occasion de faire connaître les bons coups des
16 à 35 ans de Lotbinière

Catégories :

- jeune artiste
- jeune sportif
- jeune entrepreneur
- jeune décideur
- jeune travailleur (employé)
- jeune impliqué

Président d'honneur : Jimmy Castonguay, fondateur et président de Construction JC-7

Date limite pour le dépôt des candidatures : 12 avril 2013

Information : 418 888-8855

Site Web : cjelotbiniere.qc.ca

Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution : 17 mai 2013

Date de tombée des articles : 9 mai 2013

Coordination et rédaction : Lucie Brunet

Révision des textes : Isabelle Bouchard

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C. P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : info@saintantoinedetilly.com

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45

et de 13 h à 16 h

du lundi au vendredi